

Cinquième Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique (CCDA-V)

28 - 30 Octobre 2015

Victoria Falls, Zimbabwe

L'Afrique, les changements climatiques et le développement durable: ce qui est en jeu à Paris et au-delà

Réexamen de l'article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

« L'objectif ultime de la présente Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de **stabiliser**, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, **les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère** à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant **pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.** » (article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, non souligné dans l'original)

Résumé

Les effets immédiats des changements climatiques en Afrique se font sentir en premier lieu sur le plan de la sécurité humaine, en raison des menaces pesant sur l'approvisionnement en aliments et en eau. Ces dernières se manifestent par des précipitations réduites ou variables, des sécheresses et des inondations et les perturbations des systèmes agricoles qui en résultent. De tels effets sont exacerbés par les pertes d'infrastructures, la réduction de la capacité hydroélectrique et la montée des conflits en raison de l'accès limité aux ressources naturelles, dont les populations africaines dépendent beaucoup pour leurs vies et leurs moyens de subsistance. Les changements climatiques ont aussi des incidences sur la sécurité des écosystèmes. L'article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques vise, entre autres, à limiter les émissions de carbone tout en appuyant le développement durable. La capacité de l'Afrique à assurer la sécurité alimentaire et énergétique de ses citoyens est au cœur du développement durable. Ainsi, un cadre de gouvernance climatique prévoyant les conditions de la durabilité en Afrique doit aborder les questions de l'agriculture, de la transformation des produits alimentaires et de leur répartition et de l'approvisionnement fiable en énergie propre.

Introduction

Il est maintenant généralement admis que les changements climatiques anthropiques représentent une menace majeure pour toutes les avancées réalisées par l'humanité, à moins que des interventions radicales soient mises en œuvre d'urgence pour limiter les émissions et appuyer l'adaptation aux changements climatiques déjà en cours. Cependant, depuis le Sommet « Planète Terre » tenu à Rio de Janeiro (Brésil), en 1992, l'action mondiale pour répondre aux changements climatiques n'a pas été particulièrement couronnée de succès. Au contraire, le réchauffement de la planète s'est aggravé et l'on n'a toujours pas élaboré de cadre de gouvernance adéquat, qui soit capable de limiter les gaz à effet de serre comme il convient, qui génère de nouvelles ressources et des investissements dans l'adaptation

Programme « Climat pour le développement en Afrique »

Le programme « Climat pour le développement en Afrique » (ClimDev-Afrique) est une initiative de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement. Sa mission a été définie au plus haut niveau par les dirigeants africains (par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine). Le programme a été institué pour poser des bases solides pour une position de l'Afrique sur le changement climatique et il travaille activement avec d'autres institutions et partenaires africains et non africains spécialisés dans les questions de climat et de développement.

Contacts

Centre africain pour les politiques climatiques
Commission économique pour l'Afrique
Avenue Menelik II, B.P. 3001
Addis-Abeba (Éthiopie)
info@climdev-africa.org
www.climdev-africa.org

Avec l'appui de



et la réduction des risques de catastrophe, tout en assurant la durabilité du développement. Comme l'a signalé Rees (2014), les changements à l'échelle mondiale induits par l'homme représentent un nouveau contexte pour la planification du développement qui ne peut être ignoré sans risque¹.

Pour l'Afrique, les changements climatiques ont des incidences considérables sur le développement. Le continent est celui qui contribue le moins aux émissions de gaz à effet de serre mais il risque fort d'en subir les effets les plus importants en raison de sa vulnérabilité et de sa capacité limitée d'adaptation. Par conséquent, c'est le continent qui a le plus intérêt à élaborer un cadre de gouvernance climatique qui soit opérationnel et capable de contrôler les émissions tout en prenant des mesures en vue de l'adaptation aux changements du système climatique déjà en cours. À cette fin, les États africains sont Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques depuis le départ, et ont élaboré plusieurs mécanismes de haut niveau à l'échelle continentale, sous-régionale et nationale pour faciliter la mise en œuvre de la Convention. Par l'intermédiaire de la Commission de l'Union africaine, les pays africains ont créé un Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques. Au niveau ministériel, plusieurs organes ont été établis, dont la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, la Conférence ministérielle africaine sur l'eau et la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie, pour coordonner l'action de l'Afrique face aux changements climatiques dans plusieurs secteurs et pour encourager la collaboration entre Africains dans le cadre du système de gouvernance climatique mondiale. L'objectif ultime de ces initiatives est d'assurer le développement durable permanent des économies africaines dans un contexte de changements climatiques.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques reconnaît la nécessité d'un cadre qui tienne compte des défis jumeaux que sont le contrôle des émissions et l'appui au développement durable. L'article 2 de la Convention expose plusieurs objectifs, dont la stabilisation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, la fixation d'un délai qui permettrait l'adaptation aux changements climatiques et la nécessité d'assurer un développement durable:

« L'objectif ultime de la présente Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable. »

Cependant, les résultats de la Convention et du Protocole de Kyoto qui l'accompagne sont quelque peu mitigés. Tandis que des avancées majeures ont été réalisées s'agissant de la compréhension du système climatique et de la conception et mise en œuvre de stratégies d'adaptation, le réchauffement planétaire se poursuit et, selon certaines estimations, il s'accélère en réalité. Les réserves exprimées quant à la gouvernance climatique mondiale se multiplient et la coopération est limitée, notamment à cause de la poursuite d'intérêts nationaux propres. La vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention, qui doit se tenir à Paris en décembre 2015, suscite dès lors de grandes attentes pour tous ceux qui espèrent que le monde y construira un cadre de gouvernance climatique qui permette de limiter le réchauffement climatique et d'appuyer le développement durable sur une planète où les températures ont déjà augmenté.

L'année 2015 constitue un tournant pour l'Afrique et le monde. Trois événements majeurs qui vont façonner la trajectoire de notre planète pour les années à venir se sont tenus ou doivent se tenir cette année. En juillet 2015, la Conférence internationale sur le financement du développement a été organisée à Addis-Abeba. Le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 se tiendra à New York en septembre 2015. Lors de ce sommet seront adoptés les objectifs de développement durable, qui définiront le cadre de planification du développement pour la période postérieure à l'ère des objectifs du Millénaire pour le développement. Les États africains ont mis au point une Position commune sur le programme de développement pour l'après-2015 sur la base de consultations approfondies. Enfin, au mois de décembre 2015 se tiendra la vingt et

¹ William E. Rees, *Avoiding Collapse: An agenda for sustainable de-growth and re-localizing the economy* (Canadian Centre for Policy Alternatives, 2014). Disponible à l'adresse suivante: <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/avoiding-collapse>.

Organisation de la Conférence

La Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique se déroulera de la même façon que les précédentes. Elle comprendra un dialogue de haut niveau, des séances plénières, des séances parallèles ainsi des manifestations avant, pendant et après la Conférence. Un certain nombre de personnalités éminentes prononceront des allocutions sur les expériences et les résultats du régime actuel de gouvernance mondiale des changements climatiques au regard des objectifs énoncés dans l'article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Seront examinées les implications de ces expériences pour le développement durable en Afrique et formulées des propositions pour la création d'un cadre de gouvernance des changements climatiques qui succéderait au Protocole de Kyoto. La Conférence accordera une place prépondérante aux organisations de la société civile, aux groupes de femmes, aux jeunes et aux agriculteurs.

La première journée sera consacrée à une séance plénière de haut niveau au cours de laquelle des ministres et d'éminents spécialistes se pencheront sur le thème retenu et donneront le ton des débats. Cette séance sera suivie de plusieurs interventions qui ouvriront les débats en plénière consacrés à chaque sous-thème. Les participants auront l'occasion de s'adresser aux experts et aux orateurs pour approfondir les points soulevés lors des exposés.

Pour laisser place à des discussions plus approfondies sur des sujets spécifiques portant sur les changements climatiques et le développement inscrits dans les sous-thèmes, la deuxième journée sera consacrée à cinq séances parallèles. Des experts retenus pour chaque sous-thème animeront les exposés consacrés à chaque sujet.

Manifestations préalables

La journée du 27 octobre sera consacrée à des forums pré-Conférence, qui seront organisés par ClimDev–Afrique et des organisations partenaires sur des sujets se rapportant au thème de la Conférence.

Manifestations parallèles

D'autres manifestations parallèles et des ateliers pourraient être organisés sur une variété de sujets qui se rapportent au thème général de la cinquième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique. Parmi les thèmes importants qui seront examinés figurent les suivants:

- Les jeunes et les changements climatiques
- Changements climatiques et développement durable en Afrique
- Rôle des médias pour faire connaître les effets du climat et les possibilités d'adaptation
- Rôle des agriculteurs africains dans les initiatives locales d'adaptation
- Problématiques hommes-femmes et changements climatiques
- Éducation sur les changements climatiques
- Changements climatiques, savoirs et modes de subsistance traditionnels

Expositions

Des organisations souhaiteront peut-être faire part de leur intérêt de disposer d'un stand pour exposer des produits tels que des livres, des innovations/solutions, des affiches et d'autres matériels.

unième Conférence des Parties, lesquelles chercheront à élaborer un cadre de gouvernance climatique qui succède au Protocole de Kyoto. Les changements climatiques sont une question centrale de tous ces processus, et les décisions adoptées à la Conférence des Parties diront si le monde est capable d'atteindre de manière durable ses objectifs de développement.

L'arrivée à échéance du Protocole de Kyoto est l'occasion de réfléchir aux résultats obtenus aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques depuis son adoption, et plus précisément, à l'atteinte de son objectif tel que formulé à l'article 2. Pour l'Afrique en particulier, une telle réflexion devrait comporter une évaluation des effets des changements climatiques sur la trajectoire de développement à ce jour et une modélisation des trajectoires de développement futures sur la base de différents scénarios climatiques; en fonction de ces deux analyses, l'Afrique devrait contribuer à la conception d'un cadre pour l'après-Protocole de Kyoto capable de satisfaire aux objectifs de l'article 2. Comme le continent africain l'a déjà exprimé dans plusieurs messages, un accord progresse à Paris devrait être ambitieux et suivre aussi scrupuleusement que possible les recommandations contenues dans le cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et devrait prévoir:

- L'adoption d'un accord contraignant sur les changements climatiques qui tienne compte des principaux éléments de la feuille de route de Bali et qui repose sur le principe des responsabilités communes mais différenciées;
- Un engagement ferme à maintenir la hausse des températures en-dessous de 1,5 °C;
- La reconnaissance de l'importance de l'adaptation pour l'Afrique;
- Un financement supplémentaire et suffisant, notamment un engagement ferme à apporter des capitaux au Fonds vert pour le climat.

La Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique a été conçue pour offrir chaque année un espace permettant d'établir des rapprochements entre la climatologie et les politiques de développement, en favorisant des échanges transparents entre les acteurs clefs des spécialistes du climat et du développement. La Conférence vise à intégrer pleinement les informations climatiques aux prises de décisions et à renforcer les capacités en se concentrant sur les secteurs tributaires du climat tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'énergie et le transport. La Conférence poursuit son objectif en rassemblant des chercheurs, décideurs, praticiens du développement, scientifiques spécialistes du climat, groupes d'utilisateurs et autres parties prenantes afin de mieux comprendre les questions contemporaines relatives aux changements climatiques. Ce faisant, ils contribuent tous à cerner et élaborer les réponses adéquates, notamment en apportant un soutien aux mesures politiques, à l'atténuation, à l'adaptation et aux innovations technologiques. Les précédentes éditions ont porté sur des questions de climatologie et de politiques et ont mis en avant la nécessité d'utiliser la climatologie et les informations sur le climat pour venir en appui au processus de développement. Les thèmes des éditions précédentes de la Conférence étaient les suivants: « Priorité au développement: Lutter contre les effets des changements climatiques en Afrique » (première Conférence)²; « Faire avancer le savoir, les politiques et la pratique en matière de changement climatique et de développement » (deuxième Conférence)³; « L'Afrique en croissance: les opportunités du changement climatique peuvent-elles conduire le continent vers un développement transformatif ? » (troisième Conférence)⁴; « L'Afrique peut nourrir l'Afrique dès à présent: mettons nos connaissances sur le climat au service de l'action » (quatrième Conférence)⁵.

Objectifs

La cinquième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique sera l'occasion de réfléchir aux résultats obtenus aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'agissant de la réalisation de ses objectifs annoncés de réduction des émissions et de développement durable. La Conférence sera l'aboutissement de dialogues sur les changements climatiques partout sur le continent et portera principalement sur les questions relatives aux changements climatiques, au développement durable et à l'équité posées par l'article 2 de la Conven-

2 <http://www.uneca.org/publications/first-conference-climate-change-and-development-africa-ccdai-final-report> (en anglais)

3 <http://www.uneca.org/fr/ccda2>

4 <http://www.uneca.org/fr/ccda3>

5 <http://www.uneca.org/fr/ccda4>

tion dans le cadre du thème général suivant: « Perspectives pour des économies durables, résilientes et créatives en Afrique dans le cadre des changements climatiques ». La Conférence visera à examiner la mise en œuvre des dispositions actuelles de gouvernance climatique mondiale dans le but d'évaluer les résultats obtenus en regard des objectifs de l'article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier en ce qui concerne le développement durable de l'Afrique. Les problèmes touchant à la stabilisation de la quantité de gaz à effet de serre et aux incidences du réchauffement de la planète sur le développement durable de l'Afrique seront abordés en examinant et analysant les interactions entre la climatologie et les politiques dans le cadre de la gouvernance climatique mondiale. Il s'agira d'examiner la mise en œuvre des principes de la Convention, en accordant une attention particulière à ce qu'impliquent ces principes en termes d'équité. C'est un moment opportun pour engager le continent africain et le monde dans un tel exercice. L'examen consistera à réunir des données d'expérience concernant les changements climatiques observés en Afrique à ce jour en vue d'éclairer les discussions sur le cadre à définir à la vingt-et-unième Conférence des Parties en apportant les points de vue africains. Les débats jetteront aussi les bases de l'élaboration de politiques et processus de développement tenant compte du climat en Afrique pour l'après-Conférence des Parties.

Plus précisément, la cinquième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique poursuivra les objectifs suivants:

1. Affiner la compréhension du rôle des données climatiques, des services d'information et des connaissances sur le climat dans la planification du développement et dans la conception de processus de développement économique qui soient résistants au climat en Afrique;
2. Échanger des données d'expérience et approfondir les connaissances au sujet des tendances climatiques et des effets des changements climatiques sur les secteurs clefs du développement en Afrique, et au sujet des conclusions à tirer de ces expériences en vue du développement durable du continent;
3. Contribuer à l'élaboration de positions communes africaines sur le système de gouvernance climatique mondiale de l'après-Protocole de Kyoto;
4. Anticiper les résultats de la vingt-et-unième Conférence des Parties et lancer les préparatifs en vue de l'exécution de la phase suivant la Conférence des Parties, comme les contributions prévues déterminées au niveau national qui sont en cours d'élaboration;
5. Aller de l'avant en s'appuyant sur les recommandations de la quatrième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique et les nouveaux domaines de recherche sur le climat recensés à la Conférence africaine sur le climat de 2013;
6. Continuer d'être la principale tribune en Afrique pour que les acteurs en matière de climat et de développement nouent des liens.

Produits et résultats attendus

Produits

- Note succincte au sujet de la Conférence
- Rapport de la Conférence
- Notes d'orientation
- Publications en ligne
- Publications quotidiennes
- Communiqués de presse
- Publications relatives à la Conférence avalisées par les pairs (monographies, chapitres de monographies et compte rendu des travaux)

- L'absence de cadres nationaux de partenariats fonctionnels entre l'État, le secteur privé et la société civile
- Des cadres inadéquats pour l'élaboration de politiques décentralisées afin de s'adapter aux gouvernements locaux et prendre en compte les intérêts de la communauté et ainsi de suite

Cette situation porte préjudice à la formulation claire des principes clés de gouvernance tels que l'équité, la participation des parties prenantes, l'obligation redditionnelle et la transparence dans les réponses nationales en matière de climat.

D'autres défis pour les États africains procèdent de l'insuffisance des investissements dans des domaines stratégiques en vue de l'adaptation au changement climatique. La plupart des acteurs étatiques et de la société civile sont associés aux activités de sensibilisation au changement climatique, de renforcement des capacités et de recherche, et s'investissent beaucoup moins dans les aspects législatifs, la coordination, la réglementation des investissements et la coopération financière. L'Afrique est sur une trajectoire de développement caractérisée par des taux de croissance élevés, l'augmentation des investissements étrangers directs et de l'assistance au développement, et la création d'environnements propices à l'investissement. Pour autant, la capacité de l'État à intégrer l'adaptation au changement climatique à ces évolutions est faible. La gouvernance du changement climatique en Afrique appelle à un examen de la qualité des processus de croissance et de développement, avec un accent sur l'équité et l'amélioration du niveau de participation du public à la formulation des réponses nationales. Plus précisément:

- Il est de la plus haute importance de tenir compte des changements climatiques dans les cadres économiques et les politiques sectorielles afin d'assurer des mesures d'adaptation intégrées. L'état actuel des stratégies nationales d'adaptation et le cantonnement du programme de lutte contre les changements climatiques au secteur environnemental rendent difficile pour les planificateurs de développement d'avoir une perspective globale des priorités d'adaptation tant à l'échelle macroéconomique (nationale) que microéconomique (locale).
- Il convient de mieux évaluer les vulnérabilités sociales et économiques afin que les priorités en matière d'adaptation puissent être définies en connaissance de cause.
- Les politiques nationales d'adaptation devraient contenir des directives claires qui permettent une mise en œuvre intégrée des stratégies, des programmes et des activités.
- Il faudrait revoir les politiques macroéconomiques de manière à renforcer la résistance des pauvres et à améliorer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques.

Enfin, nombre de gouvernements africains disposent d'une capacité limitée de mobiliser des fonds en faveur des mesures d'adaptation aux changements climatiques et dépendent presque entièrement des fonds de donateurs pour soutenir les politiques et programmes nationaux de lutte contre ces changements. Dans ces cas, c'est dans les organisations non gouvernementales et les organismes donateurs nationaux que résident les capacités d'adaptation aux changements climatiques. Il s'en suit que de nombreuses initiatives d'adaptation au climat sont généralement conçues et appliquées en dehors des cadres de politique nationaux, même lorsque ces cadres existent. Or, l'État continue manifestement de jouer un rôle central de coordination en matière de gouvernance climatique. De ce manque de capacités financières résulte un décalage entre les politiques et intentions de coordination étatiques et les réalités de la gouvernance d'une riposte aux changements climatiques largement dépendante de projets.

Dans ce contexte, et face aux problèmes que posent à la gouvernance climatique les investissements directs étrangers et l'expansion des marchés, la question cruciale qui se pose ici est la suivante: comment renforcer les capacités de l'État africain, et par extension celles des institutions régionales, afin de favoriser l'émergence de cadres robustes de gouvernance climatique en Afrique ?

Il appartient aux Parties de travailler de concert à un système économique international qui soit porteur et ouvert et qui mène à une croissance économique et à un développement durables de toutes les Parties, en particulier des pays en développement parties, pour leur permettre de mieux s'attaquer aux problèmes posés par les changements climatiques. Il convient d'éviter que les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, y compris les mesures unilatérales, constituent un moyen d'imposer des discriminations arbitraires ou injustifiables sur le plan du commerce international, ou des entraves déguisées à ce commerce.

Les programmes et les stratégies relatifs au changement climatique devraient donc comporter l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes afin d'aider les pays en développement à mieux faire face au réchauffement climatique. Au premier plan devrait figurer le transfert, à travers le commerce et d'autres mécanismes, de technologies appropriées, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables. L'article 3 de la Convention prévoit à son paragraphe 2 que les besoins particuliers des pays en développement soient pris en compte:

Il convient de tenir pleinement compte des besoins spécifiques et de la situation spéciale des pays en développement parties, notamment de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, ainsi que des Parties, notamment des pays en développement parties, auxquelles la Convention imposerait une charge disproportionnée ou anormale.

Il n'empêche que des restrictions telles que celles imposées par l'ADPIC, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres mécanismes de régulation n'ont pas été suffisamment examinées pour faciliter les transferts de technologies. Certains pays comme l'Afrique du Sud négocient des transferts de technologies dans le cadre des traités et règlements internationaux en vigueur, et ont acquis une précieuse expérience à cet égard. Il est impératif que les pays en développement partagent ces expériences afin d'améliorer les transferts de technologies.

Les perspectives de l'Afrique et des États pour le développement durable dans le cadre du changement climatique

Le défi du climat revêt un caractère international et pour le relever, il convient de faire de l'État un acteur central de la formulation et la mise en œuvre de mesures d'adaptation. L'architecture mondiale destinée à gérer la réponse du climat, notamment le financement de l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, crée un maillage complexe d'exigences multilatérales et bilatérales qui sont tributaires de l'action efficace d'un État, disposant des moyens nécessaires et dotés d'institutions nationales et infranationales appropriées, pour bien fonctionner. L'élaboration de politiques et de stratégies d'adaptation et d'atténuation est donc fortement dominée par les acteurs de l'administration centrale. Les organisations de la société civile et les communautés locales ont jusqu'ici peu contribué à la formulation des politiques et des stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques.

Or, dans l'ensemble, l'État et les institutions étatiques en Afrique disposent de faibles capacités et sont confrontés à des défis majeurs qui entravent la formulation de mesures d'atténuation et d'adaptation innovantes. La reconstitution de l'État africain par le biais des programmes d'ajustement structurel a fait que depuis de nombreuses années l'État se retire progressivement, même des activités de prestation de services sociaux, à travers la privatisation de nombreux services tels que l'éducation, la foresterie, les installations hydrauliques et les systèmes d'égouts, la production et la fourniture d'énergie, les transports (y compris la construction et l'entretien des infrastructures routières, ferroviaires et des services de transport maritime) et l'agriculture. Ils s'avèrent être tous des secteurs clés de l'adaptation au changement climatique. Les institutions publiques doivent relever d'importants défis en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies d'adaptation dans ces secteurs et dans d'autres domaines. On peut notamment citer:

- Le manque de coordination résultant de mandats conflictuels et qui se chevauchent
- Des dysfonctionnements dans les accords portant sur l'intégration entre les agences
- La surabondance d'exigences externes en matière de communication (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et donateur) et un financement de l'adaptation insuffisant

Résultats

- Plus grande compréhension des liens existant entre la climatologie et la politique en matière de climat d'une part et les résultats générés dans le domaine du développement et de l'équité par le régime mondial actuel de gouvernance climatique d'autre part;
- Meilleure compréhension des tendances récentes concernant les changements climatiques et de leurs incidences sur le développement durable de l'Afrique;
- Plus grande priorité accordée aux investissements et aux partenariats par les gouvernements africains et les partenaires dans le cadre des travaux de recherche sur le climat au service du développement;
- Connaissance plus affinée des opportunités de mise en valeur d'une énergie propre à l'appui de la mise au point et du renforcement de plates-formes directives appropriées afin de soutenir des initiatives relatives à l'énergie renouvelable;
- Intégration des questions relatives aux changements climatiques dans les programmes globaux de développement rural à l'appui de la planification du développement durable.

Sous-thèmes

Gouvernance climatique mondiale

- Climatologie, les principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et le cadre de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- D'un système de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission à l'examen des engagements;
- Gouvernance climatique mondiale et développement durable en Afrique.

Changements climatiques et développement durable en Afrique

- Développement rural, agriculture et résilience;
- Opportunités de financement innovant;
- Énergie renouvelable et développement durable;
- Commerce, Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et transfert de technologie;
- Changements climatiques et problématique hommes-femmes.

L'État et les perspectives de développement durable de l'Afrique au titre des changements climatiques

- Vulnérabilité et politiques de développement;
- Intégration des changements climatiques dans la politique et la pratique du développement;
- Changements climatiques et réduction des risques de catastrophe.

Recherche sur le climat au service du développement

Sous-thèmes

Gouvernance climatique mondiale

Changements climatiques, les principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le cadre de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention

La gouvernance est un concept très récent dans le débat sur les ressources naturelles et la pratique en la matière. Bien qu'il n'existe pas encore de véritable consensus sur la définition de la « gouvernance », le concept s'emploie pour décrire comment le pouvoir et l'autorité sont exercés et répartis, comment les décisions sont prises et la mesure dans laquelle les citoyens arrivent à prendre part aux processus de prise de décision. Partant, la gouvernance concerne les choix à opérer, les décisions à prendre et les compromis à accepter et elle traite de questions économiques, politiques et administratives. Le principal problème qui se pose à l'Afrique en matière de changements climatiques a trait aux incidences de ces changements sur le développement et le bien-être des sociétés et des écosystèmes. La gouvernance de l'adaptation aux changements climatiques sur le continent requiert de ce fait un examen de la nature et de la trajectoire des processus de croissance et de développement, la démocratisation des systèmes mondiaux pour réaliser l'équité et le réaménagement des processus de prise de décision afin de faciliter une plus grande participation du public à la formulation des réponses mondiales et nationales aux changements climatiques.

La trajectoire du cadre de gouvernance climatique mondiale reflète les résultats d'interactions complexes entre les intérêts divergents et parfois conflictuels des pays en développement et des pays développés, des gouvernements et des marchés ainsi que des intérêts publics et privés entre autres. Les négociations tenues lors des sessions successives de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont porté sur la définition des principaux éléments de la réponse aux changements climatiques (atténuation et adaptation), la répartition des responsabilités pour ces réponses (par exemple, la classification des Parties à la Convention en pays dits « visés à l'annexe I » et pays dits « non visés à l'annexe », chaque catégorie assumant différents ensembles de responsabilités) et la définition d'options de financement de la réponse aux changements climatiques (inclure la mobilisation et la répartition des fonds pour le climat) ainsi que les mécanismes de contrôle et de vérification.

La Convention a influé sur les réponses nationales africaines face aux changements climatiques de plusieurs manières importantes, en définissant et en soutenant les cadres directifs nationaux, en mettant en œuvre des programmes de renforcement des capacités et en fournissant un financement pour les réponses nationales aux changements climatiques. Toutefois, le rôle de l'Afrique dans le façonnement de l'architecture, du contenu et de l'effet de la Convention a été limité par plusieurs facteurs, notamment: les capacités limitées -tant financières que techniques- qui ont fait que la participation du continent aux processus de la Convention a été épisodique et non continue; les conceptions variables des différents pays qui ont compliqué l'élaboration de positions communes africaines sur nombre de questions relatives à la Convention; et les mécanismes de financement lié aux changements climatiques auxquels les pays adhèrent à titre individuel.

De même que le cadre de la gouvernance climatique mondiale a évolué pour devenir plus complexe, de même les défis de l'utilisation de ce cadre pour refléter les intérêts des États africains aussi bien que pour créer un environnement propice à la mise au point de réponses nationales africaines sont devenus plus stimulants. Diverses initiatives ont été lancées pour soutenir les gouvernements et les négociateurs africains dans les processus de la Convention. Ces initiatives ont ensemble amélioré la participation de l'Afrique à la Convention et à ses protocoles.

Les défis de l'élaboration d'un accord mondial contraignant sur les changements climatiques sont apparus au grand jour dans la mise en œuvre de la Convention. La réponse face à l'impasse qui en a résulté - le Protocole de Kyoto - est devenue elle-même problématique en ce sens que certains pays ont refusé d'être liés par ses dispositions et que d'autres s'en sont retirés plus tard pour diverses raisons. Le Protocole de Kyoto a effectivement pris fin en 2012 et il devait être remplacé par un accord sur le climat dont la mise au point définitive devait se faire à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Copenhague. Toutefois, ladite session de la Conférence n'a pas débouché sur un accord et a plutôt fait apparaître la divergence des intérêts et des ambitions des Parties, en produisant au contraire un ensemble de mesures intérimaires visant à guider la transition du Protocole de Kyoto à un nouvel accord sur le climat. La vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui va se tenir à Paris en décembre 2015, est censée produire un nouvel accord sur le climat qui définira la gouvernance climatique mondiale au cours de la période faisant suite au Protocole de Kyoto. Elle sera donc un moment mémorable dans l'évolution de la gouvernance climatique mondiale.

Énergie renouvelable et développement durable

L'énergie est un facteur clef dans le développement. L'accès limité à l'énergie qui caractérise la majeure partie de l'Afrique rurale explique en partie les faibles niveaux de développement des économies rurales du continent. Environ 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité ou sont dans des endroits non électrifiés en raison de la piètre qualité du réseau. Sur ce total, 84 % vivent dans les zones rurales. Si dans les objectifs du Millénaire pour le développement, l'énergie était intégrée en tant que question transversale essentielle à la réalisation de tous les autres objectifs, le programme de développement pour l'après-2015 inclura l'accès à l'énergie comme l'un de ses principaux objectifs, en reconnaissant ce faisant l'importance capitale de l'énergie au service du développement.

Pendant des siècles, les communautés rurales ont été uniquement dépendantes de sources d'énergie traditionnelles issues de la biomasse, de l'énergie humaine et animale. Cependant, le stock de ressources classiques en énergie de biomasse s'amenuise rapidement en raison de la pression accrue de l'accroissement démographique, et également faute de produits de substitution aux sources d'énergie traditionnelles. Les technologies d'énergies renouvelables et d'autres techniques énergétiques modernes sont quasi inexistantes dans la plupart des zones rurales d'Afrique, y réduisant de ce fait les perspectives de développement. Du point de vue des crédits budgétaires, le développement de l'énergie en milieu rural n'a guère bénéficié d'une part équitable de l'investissement public comparé à d'autres investissements sectoriels. Il est urgent que les autorités concernées prennent l'engagement d'utiliser les énergies renouvelables afin de stimuler le développement rural. Pour y parvenir l'on pourrait augmenter les modestes crédits budgétaires actuellement consacrés à l'énergie en zone rurale, modifier les cadres institutionnels actuels en faveur de la fourniture d'énergie en milieu rural, ainsi que formuler et y mettre en œuvre des initiatives en matière d'énergies appropriées propices à des activités productives et au développement durable. Il y a lieu de développer et de renforcer les capacités d'élaboration de politiques, et les approches techniques et entrepreneuriales dans l'approvisionnement énergétique et l'accès à l'énergie en zones rurales afin de promouvoir un développement rural durable.

Les zones rurales sont caractérisées par leur éloignement et une faible densité de population. Certes, l'extension du réseau est bien souvent une option peu envisageable néanmoins les solutions d'énergies renouvelables décentralisées sont les meilleures possibilités en matière de lutte contre la pénurie énergétique parce que:

- Elles sont rentables sur la durée de vie du système.
- Elles sont faciles à déployer, installer et entretenir.
- Elles peuvent être adaptées à la demande.

Les énergies renouvelables s'inscrivent dans la réponse à la fourniture d'énergie aux personnes démunies à l'échelle mondiale, et constitue une condition préalable au développement rural. En général, les zones rurales offrent d'abondantes ressources énergétiques renouvelables. Pour fournir un accès à l'électricité et des services durables, divers types d'énergies renouvelables (par exemple, la biomasse, de petites centrales hydroélectriques, de petites éoliennes et du solaire) et différentes technologies peuvent être utilisés ou combinés pour mieux répondre aux besoins locaux. Des solutions d'énergies renouvelables devraient figurer en bonne place dans les plans d'électrification rurale des pays en développement, d'autant qu'elles peuvent également soutenir la création d'entreprises locales, améliorer les systèmes d'irrigation et d'assainissement de l'eau, et offrir par ailleurs de nouvelles possibilités en matière de santé publique, d'éducation et d'égalité hommes-femmes. La preuve a été faite que l'investissement dans les énergies renouvelables pour le développement rural a induit des réductions d'émissions de dioxyde de carbone non négligeables.

Le commerce, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et le transfert de technologies

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques veille à ce que le changement climatique n'entraîne pas de restrictions sur le commerce et la circulation des marchandises. Comme il est stipulé dans son article 3, paragraphe 5:

Le développement rural entraîne de nombreuses transformations. Il est basé sur le développement de nouvelles relations rurales de production, des chaînes de valeur et des toiles de valeur, la mise à disposition de sources nouvelles et durables d'énergie renouvelable, des réformes foncières et les droits liés à l'eau, la création d'une main-d'œuvre hors exploitation et ainsi de suite. Les économies rurales sont intégrées de piètre façon dans les économies nationales et l'économie mondiale à cause de la médiocrité ou de l'inexistence de l'infrastructure, notamment les routes, l'énergie, les télécommunications et les services bancaires. Le développement rural durable entraîne des transformations structurelles des économies rurales de manière à les diversifier. Des changements majeurs sont requis dans la structure de l'emploi et les sources de revenu des populations rurales. Tout indique que, lorsque l'infrastructure existe, le recours à l'emploi et au revenu du secteur non agricole se développe rapidement et revêt une grande importance. La mise en place de l'infrastructure physique et sociale de base ainsi que le développement des compétences et de l'appui à l'entrepreneuriat sont des priorités urgentes mais tous ces facteurs sont également vulnérables aux impacts des changements climatiques. Il y a lieu de résoudre la question de savoir comment rendre compte des changements climatiques dans les stratégies de développement rural.

De nouvelles opportunités de définir une autre approche du développement rural comportent l'expansion de la soi-disant « nouvelle agriculture », l'industrialisation des zones rurales, l'intensification de l'intégration économique entre les zones rurales et les zones urbaines, des progrès dans la décentralisation de la gouvernance, l'expansion des organisations de la société civile dans les zones rurales et des exigences croissantes de services environnementaux⁶. Plus précisément, de telles opportunités existent dans les technologies de l'information et de la communication, l'écotourisme, les biotechnologies, la protection de l'environnement et la production d'énergie renouvelable. Au nombre des approches intégrées figurent également la promotion de liens entre les parties prenantes publiques et privées, le développement d'organisations de travailleurs et de chefs d'entreprise ruraux, l'encouragement du dialogue en leur sein et avec les autorités ainsi que le renforcement des capacités et de la voix des jeunes et des femmes, afin de libérer leur potentiel pour l'innovation rurale.

Étant donné l'importance de l'agriculture pour le développement de l'Afrique et la dépendance de l'agriculture africaine à l'égard de l'environnement, de nombreuses mesures ont été conçues et appliquées en vue de l'adaptation de l'agriculture aux impacts des changements climatiques, et aussi pour appuyer les innovations conçues pour accroître la résilience du secteur face aux changements climatiques. Une série de séances permettra d'examiner l'agriculture résiliente aux changements climatiques, en privilégiant une agriculture intelligente face aux changements climatiques, la technologie et l'innovation et les systèmes d'appui nationaux pour l'adaptation des systèmes agricoles en Afrique. Les séances comporteront des présentations sur les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales provenant de toute une gamme de mesures conçues par les organismes extérieurs tels que les organismes donateurs, les organisations non gouvernementales (ONG) et les gouvernements, de même que les innovations émanant des agriculteurs et des organisations d'agriculteurs.

Opportunités de financement innovant

Le financement lié au climat a fait l'objet de négociations précédentes ayant trait à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et demeure une question épineuse à l'approche de la Conférence de Paris. Le lien entre pays développés, les contributions au financement lié au climat et l'aide publique au développement posent problème, de nouveaux fonds limités étant consacrés au financement de la réponse aux changements climatiques. Certes certains pays ont fait des progrès admirables dans la mobilisation de fonds intérieurs pour financer leurs propres politiques en matière de climat, mais ces politiques demeurent lamentablement réduites, traduisant la capacité limitée des économies des pays les moins avancés d'intérioriser la réponse aux changements climatiques. Le débat sur le financement des actions relatives au climat ne saurait être dissocié du principe de responsabilités communes mais différenciées et les tensions entre pays développés et pays en développement dans ce contexte reposent sur la perception et sur la réalité des responsabilités pour les émissions de gaz à effet de serre.

⁶ Alain de Janvry et Elisabeth Sadoulet, "Toward a territorial approach to rural development", *Electronic Journal of Agriculture and Development Economics*, vol. 4, n° 1 (2007). Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-ai192e.pdf>

Pour l'Afrique en particulier, la vingt et unième session de la Conférence des Parties verra l'élaboration d'un nouvel accord mondial qui coïncidera avec l'accroissement de l'influence et de la confiance de l'Afrique sur la scène mondiale. Les économies africaines se sont développées considérablement au cours des dix dernières années. Le montant des flux d'investissements à destination du continent a augmenté de façon exponentielle. Des processus de démocratisation et autres tendant à rationaliser les systèmes de gouvernance dans tous les domaines de l'activité économique ont été mis en route avec succès dans la plupart des pays africains. Dans le contexte des changements climatiques, le continent a mis en place un Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques; les ministres africains de l'environnement tiennent désormais une conférence annuelle lors de laquelle les changements climatiques sont devenus le sujet le plus débattu; les commissions économiques régionales africaines ont élaboré des stratégies régionales relatives au climat; et la plupart des gouvernements africains ont mis en place des cadres directifs et juridiques pour orienter leurs propres réponses nationales aux changements climatiques. Néanmoins, les changements climatiques demeurent un défi mondial plutôt que national, et les réponses nationales ne peuvent donc se révéler efficaces que dans le contexte d'un cadre mondial porteur.

Le contexte mondial dans lequel la réponse aux problèmes climatiques est façonnée se caractérise par une divergence d'intérêts entre le Nord et le Sud. Cette divergence se traduit dans les résultats de nombre de sessions de la Conférence des Parties, qui ont eu tendance à marginaliser les intérêts des pays en développement. Toutefois, on reconnaît aussi de plus en plus que si des réponses adéquates aux changements climatiques ne sont pas mises en place, il s'en suivra des conséquences terribles pour le monde développé aussi bien que pour le monde en développement. Les changements climatiques menacent les progrès accomplis par les pays développés tout en présentant des défis énormes pour la croissance des économies en développement, étant donné que l'incidence et les coûts des catastrophes liées au climat augmentent. Le monde a été mobilisé au point de passer à l'action, mais les données disponibles indiquent que la réponse donnée jusqu'ici est inadéquate. En tant que continent qui contribue le moins au réchauffement de la planète et souffre le plus des changements climatiques, l'Afrique a tout intérêt à l'élaboration d'un cadre de l'après-Protocole de Kyoto qui ferait en sorte que la gouvernance climatique mondiale reste fondée sur le principe de précaution et celui de responsabilités communes mais différenciées, qu'elle traite suffisamment le principe dit « du pollueur-payeur » et s'inspire de l'article 2 de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. Les négociateurs, scientifiques, décideurs membres du grand public d'Afrique doivent impérativement débattre la structure et le contenu d'un accord qui produirait un tel cadre de gouvernance mondiale et rechercher les moyens de faire progresser le processus de négociation vers cet accord.

Un principe de base de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principe de responsabilités communes mais différenciées. Le paragraphe 1 de l'article 3 de la Convention dispose ce qui suit.

Il incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives. Il appartient, en conséquence, aux pays développés parties d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes.

Les responsabilités communes mais différenciées constituent probablement l'un des principes les plus contestés de la Convention. L'interprétation de ce principe fait apparaître les réserves qui sont fondées sur l'égoïsme national et les considérations géopolitiques du monde développé en particulier. Mais comment les idéaux contenus dans les principes de la Convention seront-ils représentés dans un cadre de gouvernance climatique de l'après-Protocole de Kyoto, étant donné les questions géopolitiques et économiques qui sous-tendent les processus de négociation? Les Parties à la Convention ont traditionnellement eu des interprétations différentes des responsabilités communes mais différenciées, comme il ressort des tensions entre les stratégies d'atténuation et d'adaptation. L'atténuation est perçue comme reflétant la responsabilité historique pour les émissions de gaz à effet de serre, que doivent assumer le Nord développé et industrialisé. L'adaptation, en revanche, devrait définir les paiements compensatoires à faire par les pays industrialisés en faveur des pays qui supportent les coûts de changements climatiques auxquels ils ont peu contribué. À l'approche de la Conférence de Paris, le récit dominant semble être fondé sur une reconnaissance du fait que les responsabilités des émissions de gaz à effet de serre ne sont pas statiques et que, par conséquent, les pays en développement devraient eux aussi aller au-delà de l'adaptation et intégrer l'atténuation dans leurs stratégies relatives au climat, en maî-

trisant leurs émissions. Ce débat fondamental définit la voie menant à la vingt et unième session de la Conférence des Parties.

Un deuxième principe qui sous-tend la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principe de précaution. Le paragraphe 3 de l'article 3 dispose ce qui suit.

Il incombe aux Parties de prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes. Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer l'adoption de telles mesures, étant entendu que les politiques et mesures qu'appellent les changements climatiques requièrent un bon rapport coût-efficacité, de manière à garantir des avantages globaux au coût le plus bas possible. Pour atteindre ce but, il convient que ces politiques et mesures tiennent compte de la diversité des contextes socioéconomiques, soient globales, s'étendent à toutes les sources et à tous les puits et réservoirs de gaz à effet de serre qu'il conviendra, comprennent des mesures d'adaptation et s'appliquent à tous les secteurs économiques. Les initiatives visant à faire face aux changements climatiques pourront faire l'objet d'une action concertée des Parties intéressées.

En pratique, ce principe de précaution s'est défini comme étant la limitation du réchauffement de la planète au-dessous de 1,5 °C. De façon progressive cependant, le débat dans l'évolution du cadre de l'après-Protocole de Kyoto a commencé à définir ce seuil comme étant 2 °C. Si la position de négociation africaine concernant le cadre de l'après-Protocole de Kyoto exige un engagement ferme pour maintenir les augmentations au-dessous de 1,5 °C, il n'en demeure pas moins qu'il n'y a eu au mieux que peu de débat à l'appui de l'apparente révision à la hausse de la température plancher prévue par le principe de précaution. Cela soulève plusieurs questions qu'il convient de traiter. Qu'est-ce qui a entraîné cette révision? Comment a-t-elle été communiquée? Comment conçoit-on les conséquences d'une augmentation de 2 °C de la température pour le potentiel de développement et la durabilité de l'Afrique?

Une question connexe est celle du respect des dispositions. L'un des défis se posant dans l'application de la Convention a été l'instauration d'un équilibre adéquat entre les mécanismes volontaires et obligatoires pour assurer le respect des objectifs de réduction des émissions, le financement de l'adaptation et les investissements dans la technologie. Les diverses solutions adoptées pour soutenir les actions relatives au climat à ce jour traduisent une préférence pour les mécanismes volontaires, fondés sur le marché. Le mécanisme pour un développement propre a suscité beaucoup d'intérêt mais peu d'investissement avant l'effondrement des marchés du carbone. Le mécanisme REDD+, qui non seulement privilégie la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, mais aussi met l'accent sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans la réduction des émissions, est apparu comme un mécanisme qui générera des possibilités de suivi et d'exploitation du carbone ainsi que de production forestière ou végétale sans carbone, bien que la mise en œuvre des initiatives de REDD+ indique que celui-ci est peut-être mort-né. Les efforts tendant à rendre certaines mesures obligatoires ont détourné les principaux pays industrialisés et amené certaines des économies polluantes les plus influentes à se retirer du processus du Protocole de Kyoto. L'accord qui sera obtenu à la vingt et unième session de la Conférence des Parties mettra, tout semble l'indiquer, l'accent sur des objectifs volontaires de réduction des émissions fixés par le biais des contributions prévues déterminées au niveau national à la réduction des émissions.

D'un système de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission à l'examen des engagements

La gouvernance climatique mondiale passe du système de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission qui a caractérisé le Protocole de Kyoto à un nouveau processus d'examen des engagements marqué par des actions nationales ascendantes. Le Protocole de Kyoto était conçu comme cadre pour une réponse collective mondiale aux changements climatiques. Il allouait les rôles et les responsabilités pour la réponse aux changements climatiques sur la base du principe d'équité et de responsabilités communes mais différenciées. En s'inspirant du Mandat de Berlin, il s'efforçait d'élaborer des politiques et mesures pour les Parties visées à l'annexe I et de fixer des objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions. La démarche entraînait la répartition des Parties en catégories (annexes), ayant des responsabilités différentes, l'imposition de plafonds aux émissions de carbone, la mise en place de mécanismes institutionnels et financiers afin de soutenir l'adaptation aux effets des

changements climatiques et la création de possibilités d'échanger des crédits d'émission de carbone. Certains ont décrit le système « de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission » du Protocole de Kyoto comme étant une démarche descendante.

La démarche suscitée pour la Conférence de Paris, qui a découlé de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Varsovie, repose sur un processus de « plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission » au titre duquel les Parties feront des annonces sous la forme de « contributions prévues déterminées au niveau national ». Chaque Partie permettra ensuite un examen de ces annonces, après quoi celles-ci seront consignées dans un accord universel en tant qu'engagements individuels. On s'inquiète que la logique du processus de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission ne soit viciée. Les annonces sont des déclarations d'intention unilatérales et il est douteux qu'elles puissent collectivement constituer un niveau d'ambition suffisant pour contenir le réchauffement de la planète dans la limite des 2 °C. Lors de la conception du processus, les négociateurs espèrent que ces engagements seront renouvelés dans un cycle visant à permettre une montée en flèche du niveau d'ambition au fil du temps.

Changements climatiques et développement durable en Afrique

Développement rural, agriculture et résilience

Pour développer davantage le principe d'appui au développement durable, le paragraphe 4 de l'article 3 dispose ce qui suit:

Les Parties ont le droit d'œuvrer pour un développement durable et doivent s'y employer. Il convient que les politiques et mesures destinées à protéger le système climatique contre les changements provoqués par l'homme soient adaptées à la situation propre de chaque Partie et intégrées dans les programmes nationaux de développement, le développement économique étant indispensable pour adopter des mesures destinées à faire face aux changements climatiques.

Les changements climatiques constituent une grave menace au développement durable. Au cours de la décennie écoulée, nombre de pays africains ont fait état d'une croissance économique impressionnante. Même si elle pourrait s'expliquer en partie par des améliorations de la gouvernance, cette croissance résulte dans une large mesure de l'exploitation des ressources naturelles par les sociétés multinationales, allant de pair avec une aliénation territoriale massive, et elle s'est souvent accompagnée d'inégalités croissantes et de taux élevés de chômage. Nonobstant la trajectoire de croissance élogieuse de l'Afrique, le modèle de croissance actuel n'est ni participatif ni durable. Cette trajectoire n'a pas encore débouché sur la transformation structurelle des économies africaines, lesquelles restent caractérisées par des niveaux élevés de dépendance à l'égard des ressources naturelles et des exportations de produits primaires, en tant qu'économies essentiellement agraires marquées par des niveaux de pauvreté élevés ainsi que par la faiblesse de la production agricole et de la productivité par habitant, par rapport à la moyenne mondiale. Lorsque des progrès avaient été accomplis lors de la période précédant l'ajustement structurel, ils ont été dans une large mesure rognés par les effets de désindustrialisation de l'ajustement structurel, de même que par la destruction du secteur public et de la fourniture de services au public. C'est ainsi que le continent continue d'être aux prises avec la régression de l'économie rurale, des niveaux de chômage qui montent en flèche, en particulier chez les jeunes, des niveaux élevés de migration des chômeurs dans les zones urbaines et la féminisation concomitante de la main-d'œuvre, en particulier dans le secteur de la petite exploitation agricole.

Les changements climatiques risquent d'exacerber les problèmes de développement rural. La pluviométrie irrégulière et les sécheresses récurrentes menacent déjà la production agricole et contribuent à faire migrer les jeunes dans les zones urbaines. Les inondations et d'autres phénomènes extrêmes détruisent le peu d'infrastructure qui existe dans les zones aussi bien urbaines que rurales. Le caractère essentiellement agraire des économies africaines et l'origine rurale du gros de la population du continent, une dépendance excessive à l'égard des ressources naturelles et la faiblesse des capacités d'adaptation concourent à rendre ces économies très vulnérables aux changements climatiques. Selon le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, une élévation de plus de 2 °C de la température pourrait aggraver le déficit alimentaire actuel et empêcher la majorité des pays africains d'atteindre leurs objectifs de développement. C'est pourquoi le développement rural est une composante essentielle du développement durable en Afrique.